

Monsieur le Président,
Distingués Délégués,

pour sous le cote A/74/120 sur le renforcement et la coordination de l'action des

Nations Unies dans le domaine de l'état de droit et établi en application de la
résolution 73/207 de l'Assemblée générale.

L'Assemblée a également adopté la Déclaration Citée ci-dessus de la Commission

En termes de contenu, il importe de noter les innovations majeures qui y figurent et

et culturels tels que les droits à l'alimentation et au logement décent ainsi que l'abolition de la peine de mort.

Monsieur le président,

Le respect de l'Etat de droit est intimement lié à la possibilité donnée à toute personne d'accéder à la justice pour que sa cause y soit entendue. Dans un contexte où les populations sont souvent confrontées à la pauvreté, le Gouvernement a renforcé la dotation budgétaire du fonds d'assistance judiciaire, afin de répondre efficacement aux besoins d'accès à la justice des populations vulnérables.

De plus, malgré les attaques terroristes dans certaines régions, les forces de défense

De même, l'enseignement et la dissémination du droit international à travers les cours régionaux et les cours de perfectionnement en droit international des Nations Unies contribuent au renforcement de l'état de droit.

Malgré ces avancées encourageantes, de nombreux défis émaillent toujours notre

comme certains défis de sociétés modernes et modernes fondées sur l'état

de droit. Au nombre de ceux-ci la prolifération de discours haineux, la montée de l'intolérance, la discrimination, les attaques perpétrées contre les lieux de culte, etc.